



## Bulletin de préconisation n°1 du 22/03/24

Réalisé par le : CENTRE  
TECHNIQUE  
de l'  
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Gratraud, Sébastien Le Verge.

### RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2024>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

## RÉSUMÉ DE LA SITUATION



### Amendement organique

Il est également encore possible d'apporter des amendements organiques sur vos sols.



### Fertilisation

Il est encore temps de fertiliser vos vergers. Les températures douces en journée de ces dernières semaines font sortir les arbres de leur dormance. Pensez à fractionner vos apports d'engrais pour garantir la disponibilité des éléments minéraux (notamment l'azote) tout au long de la période de croissance de l'arbre. Pour que ces éléments passent en solution dans le sol et soient assimilables par les oliviers, il faut de l'eau (précipitations ou irrigation) ! Si possible, faites vos apports avant une pluie.



### Taille

Il est encore temps de tailler vos oliviers, avant leur reprise d'activité.

La taille est un levier important dans l'amélioration de l'accès à la lumière de l'ensemble de l'arbre (couper les gourmands plus hauts que les charpentières, empêcher les arbres de se toucher). Veillez à conserver un bon équilibre feuilles/bois.

La taille est aussi un levier dans la gestion des maladies du feuillage, de certains ravageurs et dans la production des oliviers.



### Oeil de paon et cercosporiose

Les températures douces en journée accompagnées d'épisodes humides ou pluvieux selon les secteurs, ont été favorables au développement des maladies fongiques du feuillage. Le risque estimé est **fort** sur l'ensemble du territoire. En fonction de vos conditions climatiques, prévoyez des applications de spécialités à base de cuivre qui ont une action préventive contre les maladies du feuillage afin de protéger les arbres et notamment les nouvelles feuilles des prochains épisodes contaminants. **N'attendez pas d'avoir taillé pour protéger vos vergers !**



**Teigne de l'olivier** : La génération phyllophage de teigne de l'olivier est active sur une majorité des territoires oléicoles. Surveillez simplement les galeries rondes ou en forme de « C » qui sont la preuve de la présence d'une population active.

**Cochenille** : Des cochenilles sont observées dans les vergers, restez vigilants.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



## Amendement organique

### L'apport d'amendements organiques est toujours possible à cette période.

Apporter des amendements organiques permet d'améliorer la fertilité de votre sol en le nourrissant. Ainsi vous améliorez ses propriétés physiques (capacité de rétention en eau, stabilité structurale par exemple) et biologiques (favorise l'activité microbienne et la minéralisation de la matière organique) et donc sa résilience. Il est d'autant plus important d'amender régulièrement :

- sur des sols travaillés qui accélèrent la minéralisation de la matière organique,
- sur les parcelles où les bois de taille sont exportés.

**Les amendements organiques n'apportent pas d'éléments minéraux. Leur teneur en N ou P ou K est inférieure à 3%. Leur teneur en NPK est inférieure à 7%.** Le taux de matière sèche doit être supérieur à 30% et le taux de matière organique supérieur à 20%. Le C/N doit être supérieur à 8%.

Pour déterminer les quantités d'amendement à apporter mais aussi le type d'amendement, il est préférable de réaliser une analyse organo-biologique de votre sol pour connaître entre autres son taux de matière organique.

Ensuite le choix du type d'amendement se réfléchit selon les caractéristiques du produit donc n'hésitez pas à demander les fiches techniques à votre fournisseur.

Un des paramètres à prendre en compte est l'ISMO ou Indice de Stabilité de la Matière Organique. Cet indicateur mis au point par l'INRA est le pourcentage de matière organique stable par rapport à son taux de matière organique totale. C'est cette matière organique stable qui contribue au stock d'humus de votre sol. Plus l'ISMO est élevé, plus l'amendement sera stable dans le temps (c'est-à-dire un produit déjà bien dégradé avec une forte teneur en humus et donc plus difficilement décomposable par les micro-organismes du sol). A contrario un ISMO trop bas signifie que l'amendement apporte beaucoup de matière organique libre, facilement décomposable par les micro-organismes du sol.

Les amendements organiques n'apportent pas d'éléments minéraux à vos arbres. Ils participent à l'entretien de la vie de vos sols.

Apporter une trop grosse quantité d'amendements organiques peut amener à d'autres problématiques comme des blocages liés à certains déséquilibres ou des faims d'azote (dans le cas où l'ISMO du produit est faible).

Apporter des amendements organiques est d'autant plus indispensable si :

- Vous travaillez votre sol car cela accélère la minéralisation de la matière organique qui est alors consommée
- Vous exportez vos bois de taille en-dehors de la parcelle. Les bois de taille représentent une source non négligeable d'apport de matière organique.

Pour vous aider à réaliser vos apports d'amendements organiques vous pouvez :

- Contacter les techniciens oléicoles de votre secteur qui sauront vous conseiller au mieux
- Consulter le cahier de l'oléiculteur 2024 pour plus d'informations sur la fertilisation des oliviers en suivant ce lien : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/10/france-olive-Cahier-de-loleiculteur-avec-certiphyto-2024.pdf>
- Réaliser une analyse de sol. Vous trouverez le protocole et les tarifs préférentiels auprès du laboratoire partenaire avec ce lien <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/09/Analyse-de-terre-2024-avec-Celesta-lab-Procedure-et-protocole.pdf>
- Vous aider du modèle « Nutrition-Amendement » présent sur l'application Oléiculteur téléchargeable gratuitement : toutes les informations sont à retrouver ici <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



## Amendement organique

### Il est encore temps de fertiliser vos vergers.

La fertilisation est un facteur de production important car elle joue un rôle majeur dans la productivité du verger.

### Types d'engrais et périodes d'apports

En apportant de l'engrais (organique, minéral ou organo-minéral), vous apportez à vos arbres des éléments minéraux et oligo-éléments indispensables. Selon les formulations, les engrais peuvent s'appliquer :

- **au sol.** Ce type d'apport nécessite de l'eau. Pour que les engrais se solubilisent et soient ainsi disponibles dans le sol sous une forme assimilable, il faut les appliquer avant une pluie ou avec l'irrigation (sauf pour les systèmes goutte-à-goutte avec lesquels les apports d'eau sont trop localisés pour permettre la solubilisation des engrais). Ces apports doivent être fractionnés.
- **en pulvérisation foliaire.** Les engrais foliaires sont très utiles quand le manque de précipitations, la mauvaise qualité du sol (tassement, etc.) ou l'absence de système d'irrigation adapté empêchent un apport au sol efficient. Il est conseillé de faire les apports quand la pousse a débuté.
- **Par fertirrigation.** Dans ce cas-là, les apports doivent être très fractionnés.

Il est fortement conseillé de fractionner les apports pour accompagner la croissance des plantes et garantir la disponibilité des éléments au moment où elle en a besoin. Les apports d'amendements et d'engrais ont besoin d'eau (précipitations ou irrigation) pour être incorporés au sol et assimilés par les arbres. Appliquez les engrais au sol si possible avant une pluie.

Les types de fertilisants sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Types de fertilisants	Description - teneurs en éléments fertilisants	Périodes d'apport
Engrais organiques	Mélanges de matières animales et végétales. N ou P ou K >3% et NPK >7%	Dès l'hiver jusqu'en été possible. 1 apport recommandé en sortie d'hiver suivi d'1 apport au début du printemps. Fractionnement fortement conseillé. Incorporation par léger travail du sol conseillée.
Engrais minéraux	Éléments uniquement sous forme minérale (NPK et autres) directement assimilables par l'arbre	De la fin de l'hiver à l'automne. Fractionnement des apports fortement conseillé.
Engrais organominéraux	Association d'engrais organiques et d'éléments minéraux	De la fin de l'hiver au printemps. Fractionnement en 3 ou 4 apports conseillé.

De la pluie est annoncée sur une majorité des secteurs dans les jours à venir. C'est le moment de mettre les engrais.

Si de gros volumes de pluies (>50 mm) ont été enregistrés sur vos parcelles lors des événements précédents, c'est le moment de renouveler vos apports. En effet, les apports précédant ce type d'évènement ont sûrement été lixiviés.

Si vous n'êtes pas concernés par les pluies,

- Et si vous décidez de faire un apport au sol, il est fortement conseillé de travailler le sol afin de bénéficier de son humidité pour avoir une efficacité optimale des engrais.
- sinon, vous pouvez privilégier un engrais foliaire ou mettre en place la fertirrigation.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



## Déterminer les quantités d'engrais à apporter

Votre fertilisation doit être raisonnée en fonction des capacités de production de votre verger, du type de sol, des conditions météorologiques (fréquence, intensité et distribution des précipitations), de la formulation des produits utilisés et de leur mode d'application.

Avant d'établir votre plan de fumure, il est préférable de connaître les caractéristiques de votre sol en réalisant une analyse physico-chimique. Cela vous permettra de connaître la teneur en éléments minéraux de votre sol, la texture et la capacité d'échange cationique (pour penser vos fractionnements). Une analyse organo-biologique peut être intéressante pour évaluer l'activité biologique de votre sol et prendre en compte la fourniture azotée issue de la minéralisation de la matière organique. La réalisation d'un profil de sol peut vous aider à déterminer votre type de sol, sa profondeur, la zone d'exploration des racines, etc.

Le calcul des **besoins\*** en éléments fertilisants se fait en fonction du potentiel de production envisagé :

Production	Base de calcul : pour 1 kg d'olives	Pour 3 Tonnes/ha d'olives à produire	Pour 5 Tonnes/ha d'olives à produire	Pour 10 Tonnes/ha d'olives à produire
N (Azote)	10 g	30 U	50 U	100 U
P (Phosphore)	4 g	12 U	20 U	40 U
K (Potasse)	18 g	54 U	90 U	180
Mg (Magnésium)	3 g	9 U	15 U	30 U

1 U = 1 kg/ha

\* Il s'agit des besoins théoriques et non des quantités à apporter.

Il est généralement conseillé de majorer la dose estimée d'azote de 25 à 50% pour combler les pertes (lessivage, dénitrification, volatilisation, immobilisation).

Privilégiez en début de saison si possible des engrais avec une faible teneur en potasse. Trop de potasse peut entraîner un antagonisme fonctionnel avec l'azote et donc une limitation des effets bénéfiques de vos apports en azote. L'idéal est d'apporter 25% des apports nécessaires en potasse avant durcissement du noyau et les 75% restants après.

Il est désormais un peu tard pour faire des analyses foliaires puisque les arbres reprennent de l'activité. Il sera cependant intéressant d'en faire au stade *durcissement du noyau* pour vérifier l'efficacité de vos apports et adapter vos renouvellements en conséquence.

Pour vous aider à réaliser une fertilisation adaptée aux caractéristiques et aux besoins spécifiques de votre verger, vous pouvez :

- Contacter les techniciens oléicoles de votre secteur, ils sauront vous conseiller au mieux et pourront vous aider à concevoir votre plan de fumure.
- Consulter le cahier de l'oléiculteur 2024 pour plus d'informations sur la fertilisation des oliviers en suivant ce lien <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/10/france-olive-Cahier-de-loleiculteur-avec-certiphyto-2024.pdf>
- Réaliser une analyse de sol. Vous trouverez le protocole et les tarifs préférentiels auprès du laboratoire partenaire avec ce lien <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/09/Analyse-de-terre-2024-avec-Celesta-lab-Procedure-et-protocole.pdf>

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



## Oeil de paon et cercosporiose

### Climat

Les secteurs oléicoles ont eu des situations hétérogènes en termes de précipitations. Sur les secteurs avec peu de pluies, les vergers dénotent toutefois une certaine humidité (rosée le matin, brouillard). De plus, on observe depuis quelques semaines une amplitude thermique importante avec des nuits plutôt fraîches et des journées douces.

Avec ces températures et les taux d'humidité assez élevés avec ou sans épisodes pluvieux, la situation est propice au développement des maladies du feuillage.

### Observations

D'après le BSV n°1 du 21 mars 2024, la pression maladie est importante sur l'ensemble du territoire oléicole français avec beaucoup de symptômes dont parfois une forte défoliation (jusqu'à 25%). La présence visible des maladies varie selon les secteurs, les variétés et l'historique de protection des vergers. Absence de symptômes ne signifie pas absence de maladie (cf BSV n°1 du 21 mars 2024).

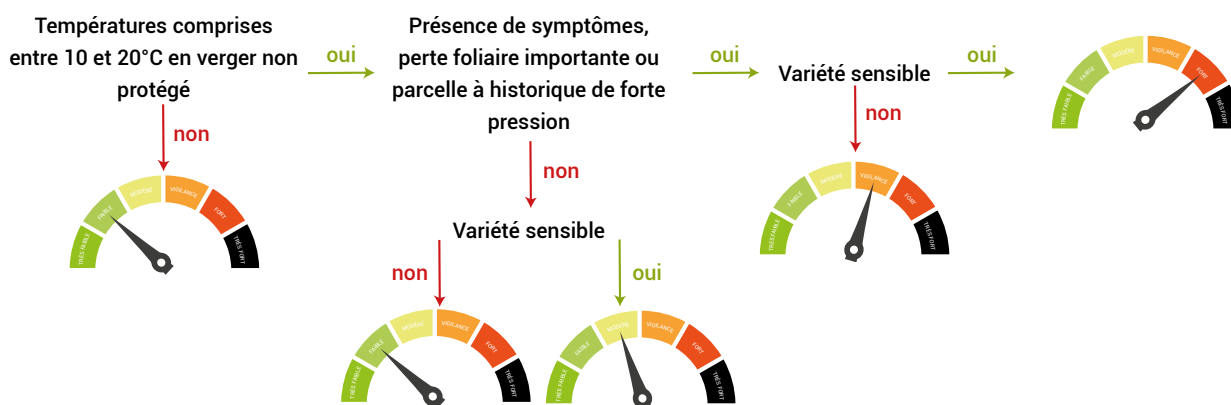
**Rappel œil de paon :** Une feuille nouvellement infestée par l'œil de paon ne présente pas de symptômes visibles. Ces derniers apparaissent lorsque les conditions climatiques favorables (température douce et humidité) sont présentes et après une phase d'incubation pouvant aller jusqu'à quelques mois.

**Rappel cercosporiose :** Les symptômes de cercosporiose sont visibles sur la face inférieure des feuilles. Les jeunes feuilles ne présentent généralement pas de symptômes visibles car la période d'incubation est d'environ 1 an. Cette maladie peut induire de fortes défoliations suite à la chute prématurée des feuilles infestées.

### Évaluation du risque

Le niveau de risque est **fort** pour l'œil de paon et la cercosporiose sur les parcelles non protégées et/ou avec un inoculum important.

Pour vous aider dans l'évaluation du risque de développement des maladies vous pouvez utiliser le schéma ci-dessous :



Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



## Préconisations

**Afin de lutter contre les maladies du feuillage et avant l'utilisation de cuivre ou autres alternatives, n'oubliez pas de prendre en compte l'importance :**

- De la taille des oliviers qui doit garantir une bonne aération du feuillage et ainsi défavoriser le développement des maladies et favoriser une meilleure pénétration et répartition des traitements dans la frondaison.
- D'une bonne fertilisation des arbres qui, adaptée à leurs besoins, favorise le renouvellement du feuillage.
- D'un bon réglage de votre pulvérisateur pour améliorer la qualité de la pulvérisation et donc l'efficacité du traitement.
- De l'environnement autour de votre parcelle. Par exemple, la présence de haies mal entretenues peut favoriser un environnement humide idéal au développement des maladies du feuillage.

Aux vues du développement actuel des maladies du feuillage sur les secteurs oléicoles et pour prévenir le risque de nouvelles contaminations, il faut protéger les vergers avec des variétés sensibles ET/OU présentant déjà des symptômes des maladies du feuillage et des défoliations ET/OU se trouvant dans des situations hygrométriques et de température propices au développement des maladies. Si votre verger n'a pas encore été taillé mais se trouve dans une des trois situations citées, il faut également le protéger.

Nous vous rappelons que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont principalement une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations. Donc, bien que dès 20 mm de pluie le produit puisse être lessivé, il faut qu'il soit en place sur le feuillage pour exercer son action préventive. Traiter après la pluie ne sert plus à rien !

Si vous avez taillé, privilégiez un traitement à base de cuivre qui permet également de limiter les risques fongiques à cause des blessures engendrées par les travaux de taille.

Si vous n'avez pas encore taillé, n'hésitez pas à protéger votre verger s'il se trouve dans une des situations décrites ci-dessus et même si vous prévoyez de tailler prochainement. **Ne laissez pas la possibilité aux maladies de s'installer !**

Si vous devez traiter ou renouveler vos applications, voici les substances actives conseillées sur cette période :

Matières actives	Informations, avantages et inconvénients
Cuivres	<p><b>Utilisable en AB</b></p> <p>Le <b>positionnement et la qualité de l'application</b> déterminent l'efficacité de vos traitements, plus que la forme et la formulation. D'après certaines études en vigne, près de 50 % de la quantité de cuivre serait lessivé après les 5 premiers millimètres de pluie. <b>Soyez donc attentif à vos renouvellements !</b></p> <p><b>Il est conseillé de traiter à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha par application surtout en cas de fortes infestations (avec un maximum de 28 kg de cuivre métal par ha sur 7 ans, possiblement lissé à 4 kg de cuivre métal/ha/an).</b></p> <p>Pour calculer le volume de bouillie dont vous avez besoin et les autres caractéristiques de votre application (réglage du pulvérisateur, vitesse d'avancement, etc.), vous pouvez consulter le cahier de l'oléiculteur 2024 : <a href="https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/10/france-olive-Cahier-de-loleiculteur-avec-certiphyto-2024.pdf">https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/10/france-olive-Cahier-de-loleiculteur-avec-certiphyto-2024.pdf</a></p> <p>Traitez à la dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha (le % de cuivre métal contenu dans les produits est précisé dans le cahier de l'oléiculteur). Pour optimiser l'efficacité de votre application et limiter le lessivage par les précipitations, n'hésitez pas à ajouter un adjuvant à votre bouillie fongicide (voir cahier de l'oléiculteur).</p>

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



<b>Curatio (sous dérogation)</b>	<p><b>Utilisable en AB</b> Lessivable (si précipitations &gt; 20 mm) Action préventive mais durée d'efficacité limitée à 45 jours maximum 3 applications maximum par an – BBCH 11 à 59 Intervalle minimum de 5 j entre 2 applications – DRE 48h</p>
<b>Pyraclostrobin</b>	<p>Matière active <b>non utilisable en AB</b> Translaminaire et donc non lessivable Action préventive mais durée d'efficacité limitée à 45 jours maximum 2 applications maximum par an et par culture Intervalle minimum de 21 j entre 2 applications <b>Positionnement intéressant avant de fortes précipitations</b> - DRE 48 h</p>
<b>Dodine</b>	<p>Matière active <b>non utilisable en AB</b> Translaminaire et donc non lessivable Action préventive mais durée d'efficacité limitée à 45 jours maximum <b>ATTENTION</b>, applications possibles à partir du <b>stade BBCH 11 (premières feuilles étalées)</b> 2 applications maximum par an et par culture Intervalle minimum de 7 j entre 2 applications <b>Positionnement intéressant avant de fortes précipitations</b> - DRE 24 h Ne provoque pas la chute des feuilles contaminées</p>
<b>Phosphonate de potassium</b>	<p>Matière active <b>non utilisable en AB</b> Dose maximale d'emploi : 2.5 L/ha <b>ATTENTION</b>, applications possibles à partir du <b>stade BBCH 11 (premières feuilles étalées)</b> Positionnement : 3 applications max - intervalle min : 10 jours – DRE 6 h</p> <p><i>Nous ne disposons pas d'informations sur sa disponibilité ni sur son efficacité sur oliviers</i></p>
<b>Bacillus amyloliquefaciens Forme subtilis souche QST713</b>	<p>Matière active utilisable en AB Dose maximale d'emploi : 8 L/ha <b>ATTENTION</b>, applications possibles à partir du <b>stade BBCH 15 (premières feuilles étalées et vertes sur la face supérieure, d'autres feuilles sont complètement étalées)</b> Positionnement : 6 applications max - intervalle min : 5 jours – DRE 6 h</p> <p><b>Attention aux conditions de stockage (cf. étiquette)</b> <b>A intégrer en préventif dans un programme de traitement en complément ou alternance d'autres spécialités fongicides</b></p>

Pour connaître les produits et les doses autorisées, consultez le cahier de l'oléiculteur 2024 :

<https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/10/france-olive-Cahier-de-loleiculteur-avec-certiphyto-2024.pdf>

En conventionnel, privilégiez des produits non lessivables comme ceux à base de pyraclostrobin ou de dodine (non utilisables en AB) si des précipitations (>20mm) sont annoncées.

N'hésitez pas à protéger et renouveler vos protections si nécessaire. N'attendez pas d'avoir taillé pour mettre en place une protection : traiter plus tard, c'est trop tard !

Si vous avez eu des précipitations supérieures à 20mm, les protections antérieures ont pu être lessivées. Elles sont donc à renouveler !

Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants en téléchargeant l'application Oléiculteurs : toutes les informations sont à retrouver ici <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



## Teigne de l'olivier

### Observations

Une génération phyllophage de teigne bien active est présente sur feuilles et jeunes bourgeons terminaux sur les secteurs de l'arrière-pays varois, de la basse vallée du Rhône, de la plaine de Crau, du Mont Ventoux, du Luberon et sur l'ouest de la Provence.

### Préconisations

Surveillez simplement les populations de teigne dans vos vergers.

Une protection par confusion sexuelle sera éventuellement possible (sous réserve de validation de la demande de dérogation).



## Pyrale

### Observations

Des pyrales ont été observées sur les secteurs entre le Luberon et le Verdon.

### Préconisations

Surveillez les populations dans vos vergers, particulièrement dans les jeunes vergers.

En cas de fortes infestations, vous pouvez utiliser des solutions à base de *Bacillus thuringiensis*. Renseignez-vous bien sur les conditions de stockage et d'utilisation (application la nuit car sensibles aux UV).



## Cochenilles

### Observations

Des cochenilles sont observées dans les secteurs autour du Toulonnais, dans les secteurs proches du Mont Ventoux et du Luberon et dans les secteurs préalpins.

### Préconisations

En cas de présence de cochenilles :

- Eliminer par la taille les rameaux avec des amas de cochenilles.
- Si l'attaque est généralisée et ne peut pas être gérée par la taille, il est possible de positionner des traitements lorsque les jeunes stades larvaires sont encore mobiles. Ces produits nécessitent un mouillage fort. La liste des traitements est consultable sur le cahier de l'oléiculteur 2024 (<https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2023/10/france-olive-Cahier-de-oleiculteur-avec-certiphyto-2024.pdf>)

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.





## Bactériose

Si vous observez des symptômes de bactériose dans vos vergers :

- Éliminer les branches contaminées lors de la taille dans la mesure du possible
- Désinfecter vos outils de taille pour ne pas contaminer le reste de votre parcelle
- Protéger vos vergers avec du cuivre après la taille pour éviter des contaminations via les blessures de taille.